



Comité directeur du 25 mai 2024

Compte rendu

Samedi 25 mai à 10h à Clermont-Ferrand

Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Jean-Marc Flouzat, Jean-Luc Lurvois, Didier Pascal (trésorier adjoint), Alain Saint Arroman (secrétaire), Matthieu Vieira (secrétaire adjoint)

Invités présent : Claude Champier (Echiquier Clermontois Arverne), Bernard Fourche (Echiquier Clermontois Arverne), Aurélie Gouaty (responsable féminines)

Excusé : Bertrand Demaille, Gérard Hernandez, Margaux Lefèvre, Françoise Ringot (trésorière), Anton Telechev, Jérôme Valenti

Absents : Guy Fanget, Rémi Legendre

I. Administratif

– Composition du Comité Directeur :

Henri Creston, membre de la liste conduite par Jérôme Valenti, a démissionné le 18 mai. Il a été remplacé par Anton Telechev, 1er suppléant de la liste.

– Approbation du PV de la réunion du 27 janvier :

● Vote N°1 : pour = unanimité

– Aide aux nouveaux clubs :

La précédente réunion du CD avait acté le principe d'une aide aux nouveaux clubs, aide rendue possible par l'attribution d'une subvention régionale dédiée. Cette aide se fera sous la forme d'une attribution de matériel, des pendules d'Echecs.

Alain Saint Arroman propose que l'aide soit soumise à 3 conditions :

⇒ re-affiliation du nouveau club la saison suivant celle de sa 1ère affiliation

⇒ participation à une activité fédérale : compétition par équipe, participation de jeunes à des championnats jeunes, scolaires, etc.

⇒ retour d'un questionnaire et production d'un rapport d'activité.

Ces 3 conditions sont cumulatives.

Pour la saison 2022-2023, les nouveaux clubs sont :

Yssingeaux (43), Les Assions (07), La Tour de Chartreuse (38), Nernier (74), Sallanches (74), Belley (01), Echiquier de Belus (69). Tous se sont re-affiliés cette saison et remplissent la 2^e condition.

Pour la saison 2023-2024, les nouveaux clubs sont :

Commentry (03), Tiviers (15), Montélimar (26), Sévelinges (42), ARARAT-Echiquier de l'UGAB (69), Jongieux (74). Ils devront préalablement se re-affilier en 2024-2025, et participer à des activités fédérales, ce qui n'est pas encore le cas de tous.

Lempdes (63) n'est pas un nouveau club, mais la re-affiliation d'un club qui existait déjà il y a 3 ans et qui avait arrêté ses activités.

● Vote N°2 : pour = unanimité

– Élections du nouveau Comité Directeur de la ligue :

La date prévue pour l'élection du nouveau Comité Directeur est fixée au dimanche 23 février, pendant le championnat de ligue des jeunes, immédiatement après l'AG ordinaire.

La date limite pour le dépôt des listes est fixée statutairement à 60 jours calendaires avant la date de l'élection, soit avant le 25/12.

Un appel à candidature sera publié sur le site de la ligue pour faire partie de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Les membres de la CSOE seront nommés par le Comité Directeur lors de sa réunion prévue le 21 septembre à Romans.

Le calendrier électoral est soumis au vote du CD :

● Vote N°3 : pour = unanimité

II. Point financier

– Etat des licences au 20/05/2024 :

Alain Saint Arroman fait le point au sujet des prises de licences (chiffres publiés le 20/05 sur le site fédéral). A cette date, notre ligue avait 7644 licences, soit déjà 1000 licences de plus qu'à la fin de la saison précédente (soit le 31/08/2023), se répartissant équitablement entre les licences A et les B. Un point sensible est que les licences A chez les jeunes augmentent de 20 % chez les garçons alors qu'elles n'augmentent que de 4 % chez les filles, ce qui contribue à creuser un écart dans un secteur, la mixité, où notre ligue se trouve déjà dans les 2 ou 3 ligues les plus mal placées en la matière.

L'étude du différentiel dans les diverses catégories de licences entre les saisons 2022-2023 et 2023-2024, fait apparaître que la ligue pourra compter sur un surplus de revenus des licences d'environ 8000€, dont la moitié sera reversée aux comités départementaux concernés.

– **Point sur les subventions :**

Didier Pascal présente les grandes lignes de la situation budgétaire : actuellement, la ligue a 32k€ de disponibilités en caisse. Le 2^e versement en provenance de la FFE pour les licences de la saison est en attente pour début juillet. Nous en sommes à +3500€ comparé au budget prévisionnel.

Les subventions d'investissement pour les années 2022 et 2023 ont été versées.

La subvention de fonctionnement 2023 n'a pas encore été versée.

Demandes de subventions 2024 : les mêmes thématique demandées 2023 ont été reconduites en 2024. *Didier Pascal* indique que la politique de la Région en ce qui concerne l'aide aux clubs sportifs va probablement évoluer dans le sens d'un soutien plus général au développement, avec moins de thématiques sectorielles et moins de critères particuliers.

– **Aides et indemnités diverses :**

⇒ Il est proposé que l'indemnité aux directeurs de groupes de la ligue soit portée à 80€ par groupe. Ceci concerne les groupes de N4, R1 et N3 jeunes

- vote N°4 : unanimité moins 2 abstentions (les directeurs de groupes présents)

⇒ Il est proposé que la ligue prenne en charge les arbitrages des coupes Loubatière et de la Parité pour les phases à caractère régional

- vote N°5 : unanimité

⇒ Aurélie Gouaty demande quelle est l'aide prévue pour les participantes qualifiées pour la finale du Trophée Roza Lallemand. Il y a 4 qualifiées cette année et la somme de 500€ qui était prévue dans le budget prévisionnel sera ajustée.

⇒ Le club d'Oyonnax organisera cette année les finales des coupes Parité et Loubatière le week-end du 29-30 juin. Le club demande une aide de 500€ pour contribuer à financer la manifestation dont le budget est conséquent.

- vote N°6 : unanimité

III. Jeunes

– **Bilan des chpts ligue et chpts de France :**

Matthieu Vieira présente le bilan de la saison :

⇒ Le Championnat de la ligue qui s'est tenu à Lozanne (69) a enregistré un record participation avec 296 jeunes. Une grosse satisfaction vient du tournoi cadets/juniors avec 30 participants.

⇒ Au Championnat de France, les résultats sont moyens : nous sommes la 4^e ligue, et même la 3^e ex aequo, mais avec un départage défavorable.

⇒ 2 jeunes intègrent le groupe « Elite » du [Plan de Performance Fédéral](#) : Baptiste Lissillour (Ste Foy Echecs) et Virgile Breuil (Corbas-Mions) : ils participeront à un championnat international entièrement pris en charge par la FFE, et seront autorisés à participer à un autre, non pris en charge.

3 jeunes intègrent le groupe « Espoir » du Plan de Performance Fédéral : Tristan Breuil (Lyon Olympique Echecs), Camille Billod-Laillet (Corbas-Mions), et Agathe Gastaldo (La Tour de Chartreuse) ; les 2 dernières pourront participer à un championnat international non pris en charge par la FFE.

Matthieu Vieira propose d'octroyer une aide de 300€ pour chacune des 4 participations à un championnat international non financées par la FFE.

Georges Bellet pense qu'il serait plus judicieux de faire un distingo entre les aides pour le groupe Elite et celles pour le groupe Espoirs, mais il n'est pas suivi.

Le vote porte sur une aide uniforme de 300€

- Vote N°7 : unanimité moins 1 abstention

L'aide de 65€ que verse la ligue pour chaque participant qualifié au championnat de France jeunes a été versée aux clubs. Une communication sera faite sur le site de la ligue au sujet de cette aide car il n'est pas sûr que toutes les personnes concernées aient une bonne connaissance de ce dispositif.

– finale du rapide jeunes

Le CDJE de Haute-Savoie a proposé que la finale se joue à Loisin (74) le 28 septembre.

Les quotas seront les mêmes qu'en 2023 : Rhône = 40 places ; Haute Savoie = 30 places ; Isère et Savoie = 20 places ; autres départements = 10 places ; chaque département établi ses propres critères de qualification ou de sélection.

– N3 jeunes règlement, calendrier des inscriptions

Pas de changement dans le règlement.

La date limite des inscriptions est fixée au 15 octobre

– Stage haut niveau jeunes :

La formule de 2023 sera reconduite : 4 journées pleines en pension complète, pour les catégories U8 et U10 avec l'ajout de la 1ère année des U12. Matthieu Vieira fera la liste des joueurs et des joueuses retenue.e.s pour le stage.

Le stage se déroulera du mardi 22 au vendredi 25 octobre. Un contact fructueux a été pris avec Le Vertaco (Autrans - 38) qui est un centre de séjours de la Ligue de l'Enseignement, situé dans le Vercors. Il est rappelé que ce stage est déclaré, agréé, et qu'il est fortement encadré avec plusieurs entraîneurs diplômés, un animateur de vie ayant le BAFA et un Directeur diplômé.

– **Championnat de ligue jeunes 2025 :**

Alain Saint Arroman fait état des informations en sa possession : il est plus ou moins de notoriété publique que Bourgoin-Jallieu serait candidat pour l'organiser, mais à ce jour, le club n'a déposé aucune candidature officielle, et n'a pris aucun contact avec la ligue. Georges Bellet téléphonera au président de Bourgoin, M. Mandalas, pour avoir des informations sur ce qu'il en est réellement.

Au cas où cette candidature n'aboutirait pas, le club Echiquier de Grésivaudan (Chapareillan - 38) se propose de le faire à Alleverd (38)

IV. Scolaires

– **Bilan des championnats départementaux, finales académiques**

⇒ Les chiffres de participation aux championnats scolaires départementaux dans la ligue sont remarquables, puisque nous sommes la 1ère ligue devant la ligue Ile de France. Nous sommes la 2° ligue si on fait la moyenne par CDJE ayant organisé un championnat, derrière la Bretagne.

⇒ les quotas de qualification attribués aux CDJE de l'académie de Lyon pour les finales académiques posent problème puisqu'ils étaient de 4 établissements qualifiés pour le département du Rhône, et 2 pour les départements de l'Ain et de la Loire. Or, la Loire a enregistré cette année une participation nettement supérieure à celle du Rhône, et l'Ain n'est pas loin derrière le Rhône.

Les quotas seront donc réajustés comme suit pour 2025 : Rhône = 3 établissements ; Loire 3 établissements ; Ain = 2 établissements.

– **Règlement saison 2024-2025**

Le règlement sera modifié en conséquence et présenté au prochain comité directeur

– **Class'Échecs : campagne d'attribution de kits et financement.**

Dans le cadre du budget alloué aux actions à destination des scolaires, et notamment du dispositif « Class'Échecs », Stéphane Rolland, coordinateur « Class'Échecs » pour la ligue a écrit à toutes les écoles candidates (dans la ligue) qui n'avaient pas été bénéficiaires du kit de jeux en 2022, afin de leur proposer un financement à 50/50 du kit (pour rappel, 10 jeux + 1 échiquier mural).

38 écoles ont répondu positivement.

Didier Pascal observe que le CDJE 69 a lui aussi financé des kits pour les écoles et qu'il aurait donc été judicieux de mieux coordonner les efforts. Il convient de définir un modèle de financement pour les nouvelles écoles « Class'Echecs » entre ligue/CDJE/autres.

V. Technique

– Régionale 1 et Nationale 4 : règlement, calendrier des inscriptions

Pas de changement dans le règlement, mais *Thierry Delelis* examinera s'il est préférable de scinder le règlement des N4 et R1 qui est contenu dans le même document en 2 documents distincts.

Date limite d'inscription pour la N4 : 15 juillet (voir [liste des équipes qualifiées](#))

Date limite d'inscription pour la R1 : 15 septembre.

VI. Divers

⇒ compétitions féminines/mixtes :

Aurélie Gouaty qui a repris en main le secteur fait le point :

N1F : 3 équipes engagées dans le groupe Est : 2 de Lyon Olympique Echecs et une de Corbas-Mions. L'équipe 1 de LOE termine 3^e.

N2F : 8 équipes engagées dans le groupe ligue ARA. L'équipe de Lyon Olympique Echecs-3 est qualifiée pour la phase inter-ZID.

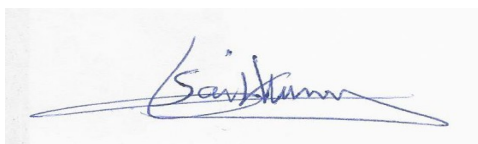
Lors de cette phase, cette équipe fini 2^e derrière Besançon.

Coupe de la Parité : notre ligue était déparée en 2 groupes. Il y a eu 5 équipes dans le groupe ouest (1^{er} Oyonnax), et 7 dans le groupe Est (1^{er} Avinkha). 5 équipes étaient qualifiées pour la phase suivante, et c'est Oyonnax qui monte en N1F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Le secrétaire,
Alain SAINT ARROMAN

Le président,
Georges BELLET



ne-Rhône-Alpes des Éche...
iin - 69 110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
.fr ▪ contact@ligue-ara-echecs.fr